

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUEBEC

Le Comte de PARIS



NÉ LE 24 AOUT 1838 ;
DÉCÈDE LE 8 SEPTEMBRE 1894

Le Saint Rosaire

Conformément au décret apostolique du 20 août 1885, pendant tout le mois d'octobre et le premier novembre, on doit réciter chaque jour dans nos églises le chapelet et les litanies de la sainte Vierge, suivis d'une prière à saint Joseph.

Ortre les indulgences déjà accordées à la récitation du chapelet et des litanies, le Souverain Pontife accorde une indulgence de sept ans et sept quarantaines aux fidèles qui assistent à ces